

58/2024

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le 30/07/2024

ID : 066-216600031-20240719-D58_2024-DE

N° 138

Berger
Levrault



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
**COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°58/2024

MC/GA/JD

Convocation en
date du :
12/07/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..

Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 19 juillet 2024 à 14h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOYANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Simone BERIO, Mme Christiane GASTAL, Mme Elisabeth MATHIEU (Est partie à 15 heures), M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Richard COLL a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absent(s) : M. Gildas GILLARD, Mme Christine SITJA, Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS

**OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Le Président de séance expose :

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs adopté par délibération en date du 5 avril 2024,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour :

- Créer un poste d'adjoint d'animation,
- Créer un poste de rédacteur.

58/2024

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

N° 138

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le 30/07/2024



ID : 066-216600031-20240719-D58_2024-DE

PERSONNEL TITULAIRE

Grades	ouverts	pourvus	vacants
Ingénieur Principal	1	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Technicien	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	14	12	2
Agent de Maîtrise	6	6	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	9	9	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	6	6	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à TNC (20/35 ^{ème})	1	1	0
Adjoint Technique	3	3	0
Directeur Général des Services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1	0
Attaché Hors Classe	2	2	0
Attaché	1	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Rédacteur	2	1	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	14	13	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	0
Adjoint Administratif	2	2	0
Adjoint d'Animation	1	0	1
Brigadier Chef Principal	6	6	0
Gardien-Brigadier	2	2	0
Educateur des APS Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Agent Social Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Agent Social Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0

PERSONNEL NON TITULAIRE

Contrat à Durée Indéterminée	1	1	0
Contrat à Durée Déterminée (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	9	5	4
Contrat à Durée Déterminée à TNC (Accroissement Temporaire d'Activités ou autre)	4	3	1

PERSONNEL SAISONNIER

Services piscine – CTM – entretien locaux - administratif	12	2	10
TOTAL GENERAL	113	92	21

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix **POUR** / 0 voix **CONTRE** / 0 **ABSTENTION(S)**

des membres présents et représentés

APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessus,**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**Le Maire,
Marie COSTA